



Les analyses du Centre Jean Gol

L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

(VOLET I : PANORAMA DES ORGANISMES
ÉVALUATEURS)



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Une analyse réalisée par

PIERRE BRASSINE

Daniel Bacquelaine, Administrateur délégué du CJG
Axel Miller, Directeur du CJG
Corentin de Salle, Directeur scientifique du CJG

2021

Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles
Tél. : 02.500.50.40
cjg@cjg.be
www.cjg.be

L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

VOLET I : PANORAMA DES ORGANISMES ÉVALUATEURS

Le dossier que nous ouvrons ici va faire l'objet de 3 volets,
lesquels feront chaque fois l'objet d'une analyse :

VOLET I
Panorama des
organismes évaluateurs

VOLET II
Evaluations
& méthodologies

VOLET III
Réception des
évaluations & évaluation
des évaluateurs

INTRODUCTION

Notre société se complexifie tous les jours un peu plus. Le numérique et les technologies de l'information ont enclenché une course effrénée aux progrès technologiques. Une technologie plébiscitée aujourd'hui peut très rapidement se trouver obsolète demain. Les métiers se multiplient et se spécialisent. Alors que certaines professions sont menacées par l'avancée de l'intelligence artificielle, d'autres s'inventent et se créent.

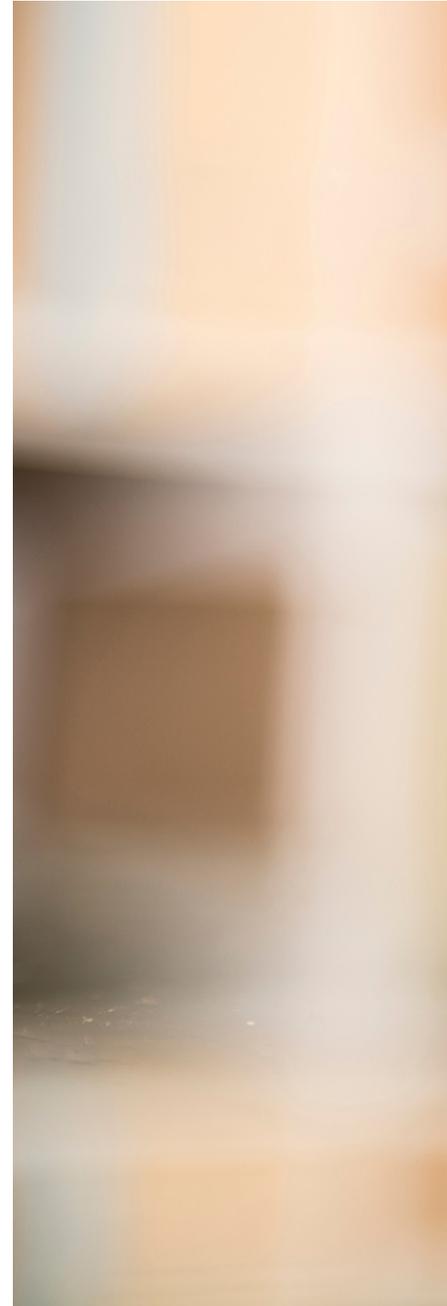
Notre système législatif, peinant à répondre à ces évolutions rapides, réagit de manière incrémentale. Cela conduit à une hypertrophie de la législation dans bon nombre de domaines. C'est le cas, en particulier, pour notre législation fiscale. Une complexité qui entraîne une forme d'injustice car favorisant ceux qui en connaissent les méandres et qui ont les moyens d'y naviguer sans encombre. Ajoutons qu'il est de plus en plus malaisé pour le politique de connaître tous les effets d'une nouvelle mesure, portée souvent par de bonnes intentions, mais entraînant parfois des effets pervers et/ou indésirés.

De plus, certaines législations et politiques ont cours en Belgique depuis plusieurs années sans que celles-ci n'aient pu être évaluées en profondeur quant à leur efficacité, leur efficacité ou encore leur caractère obsolète voire dépassé à l'aune notamment des moyens qui y sont consacrés.

La Belgique (et ses différents gouvernements) est confrontée à une situation extrêmement délicate en termes de finances publiques avec des niveaux de dettes et de déficits inquiétants. Cette situation se conjugue avec des dépenses publiques toujours plus élevées, et en décalage avec nos voisins européens.

Cette étude a pour but de faire le point sur l'évaluation des politiques publiques en Belgique et proposer des pistes de solutions afin d'implémenter un système d'évaluation efficace pour les différentes composantes de notre état fédéral.

Un tel système d'évaluation pourrait remettre le rationnel au sein de débats parfois enflammés, sans oublier qu'il pourrait nous aider à faire des choix beaucoup plus judicieux en termes de dépenses publiques.







POURQUOI LA BELGIQUE DOIT INVESTIR DANS UN SYSTÈME D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ?

UNE ÉVIDENCE

L'évaluation des politiques publiques n'est pas encore tout à fait rentrée dans les mœurs politiques et institutionnelles belges, en particulier l'évaluation ex-post, malgré son caractère évident en termes de bonne gouvernance. Les raisons de ce déficit d'évaluation sont sans doute multiples. Je me risquerai ici à une hypothèse : notre système politique proportionnel. En effet, celui-ci est composé de majorités qui, certes fluctuent, mais souvent composées de mêmes partis. Dès lors, ce système n'encourage probablement pas ces derniers à se pencher sur des politiques mises en place par eux-mêmes. Il reste encore difficile pour des politiques de reconnaître l'inefficacité d'une mesure, par crainte d'en payer le coût politiquement.

UNE INFLATION LÉGISLATIVE

Notre pays est confronté, comme beaucoup d'autres, à une inflation législative. Cette inflation confine à la complexification. Elle rend moins lisible les impacts socio-économiques de nouvelles politiques et parfois caduques les politiques plus anciennes.

Ce constat n'est pas neuf. Déjà à la toute fin des années 1990 et à l'aube du Gouvernement arc-en-ciel, cette question agita le Parlement et le monde politique.

Dans sa déclaration gouvernementale, le nouvel effectif annonçait son intention de procéder à une « évaluation de la législation » afin de permettre « [...] de juger [le] fonctionnement [des lois] et leur efficacité, de sorte qu'elles puissent être revues et, au besoin, abrogées »¹.

Cette intention a été finalement traduite en loi 8 années plus tard après un long travail législatif s'étalant sur deux mandatures mais également dans les deux organes du Parlement, la Chambre et le Sénat.

En résumé, cette loi avait pour but la mise en place d'un comité composé de parlementaires supposé évaluer les lois considérées comme n'étant pas efficaces selon un ensemble de critères. Ce comité pouvait être saisi par bon nombre d'autorités et de personnes, aussi bien publiques que privées. Les travaux d'évaluation devaient se terminer par un rapport transmis au Comité, à la Chambre, au Sénat et au Ministre concerné².

Ce comité entra effectivement en action en 2011 mais n'a malheureusement plus rien publié depuis 2014. Travail probablement compliqué par les conséquences diverses de la 6^{ème} réforme de l'état. Un coup d'épée dans l'eau.

¹ *Chambre des représentants, Déclaration du gouvernement fédéral, n° 20/1, 14 juillet 1999, p. 13.*

² *C. Courtois, Le Comité parlementaire chargé du suivi législatif, Courrier hebdomadaire du CRISP, vol. 2375, no. 10, 2018, p. 31*

UNE DETTE TROP IMPORTANTE

Notre pays, aussi bien le Fédéral que les entités fédérées font face à des niveaux de dettes très importants. La crise sanitaire et ses conséquences économiques ont fait plonger les finances publiques sous la ligne de flottaison de quasi l'ensemble des entités (à l'exception peut-être de la Flandre)³. Finances publiques qui n'étaient déjà pas au beau fixe avant la crise du covid.

La Belgique est revenue à un niveau d'endettement inédit depuis les années 1990 et celui-ci pourrait continuer à se creuser jusqu'à atteindre plus de 120% du PIB dans quelques années. Endettement tiré par un déficit qui diminue certes en volume mais de manière insuffisante pour enrayer l'hémorragie.

La Wallonie et la Communauté française présentent probablement les situations les plus inquiétantes. La première a été grandement accablée par les terribles inondations de juillet. La seconde fait face à des problèmes d'ordre institutionnel. Elle est notamment incapable de lever l'impôt et son déficit semble se creuser de manière irrémédiable.

Les solutions miracles n'existent pas pour faire face à des finances publiques en berne. Même si certains continuent à proposer des remèdes farfelus, comme le défaut volontaire ou la foi religieuse dans l'argent magique. Les différents Gouvernements belges n'échapperont pas à un minimum de rigueur et les solutions sont connues.⁴

Nous pouvons espérer le retour de la croissance. Elle représente probablement la meilleure recette pour faire face une dette et des déficits élevés, mais nous restons face à une grande période d'incertitudes concernant la crise sanitaire. Une crise dont la fin, qui nous apparaissait si proche il y a quelques semaines, semble à nouveau s'éloigner. Tout doit néanmoins être fait afin de favoriser cette croissance dans les années qui viennent.

Il reste alors comme variables : les recettes ou les dépenses de l'état. Du côté des recettes et à moins d'une remise à plat complète du système fiscal, les perspectives d'ajustement semblent pour le moins bouchées. En Belgique, la pression fiscale demeure encore un des plus élevée des pays de l'OCDE.

En revanche, de réelles marges de manœuvre existent du côté des dépenses.

DES DÉPENSES PUBLIQUES TROP IMPORTANTES

Le niveau de dépenses publiques est très élevé en Belgique. Il se chiffrait en 2019 à 52,1% du PIB. Seules la France et la Finlande ont des niveaux plus élevés en la matière. La Belgique dépense en moyenne 4,5% de PIB en plus que ses voisins que sont l'Allemagne, la France et les Pays-Bas, soit près de 20 milliards d'euros (en comparaison avec le PIB de 2019). Ces chiffres se situent en amont de la crise du covid et des graves inondations qui ont touchées la Wallonie.

La Banque nationale de Belgique a réalisé deux études sur le sujet (Cornillet et al., 2017 ; Godefroid et al., 2021) dont les conclusions se retrouvent dans les lignes ci-dessous.

Cette différence s'explique par des dépenses plus élevées que nos voisins dans les catégories de dépenses suivantes : les Services généraux publics (et notamment les coûts liés à la dette), les affaires économiques (et notamment les subsides aux entreprises concernant les salaires) et l'éducation (notamment liés aux salaires des enseignants).

Concernant les services publics généraux, le cout de la dette reste plus élevé chez nous que chez nos voisins directs et que la moyenne dans la zone euro. Un autre poste de dépense non-négligeable concerne les dépenses pour le fonctionnement des organes exécutifs et législatifs en Belgique.

³

⁴ A ce sujet, lire notre analyse (CJG) : *La Belgique peut-elle faire faillite ?* (en ligne sur le site du Centre Jean Gol, cjjg.be)

Les dépenses en matière d'ordre et de sécurité ne sont pas plus élevées en moyenne que nos voisins directs. Cependant, avec un niveau de dépenses comparable, beaucoup de pays européens obtiennent de meilleurs résultats, c'est notamment le cas des Pays-Bas. L'Allemagne fait également mieux avec moins.

Les dépenses publiques en matière d'affaires économiques sont relativement élevées en Belgique, poussées par des « subsides salariaux » : les titres-services dans les régions et les exonérations de cotisations sociales au niveau fédéral (pour le travail de nuit, le travail posté et les réductions liées à la recherche et au développement). La BNB pointe dans son rapport que ces réductions sont à mettre en parallèle avec la pression fiscale élevée dans notre pays, ce qui n'en fait pas une bonne pratique pour autant.

Le secteur des transports coûte également cher pour une efficacité toute relative. La Belgique se situe en queue de peloton malgré la bonne performance de ses infrastructures maritimes. Des pays comme les Pays-Bas, la France ou encore l'Espagne obtiennent de meilleures performances pour un niveau de dépenses moindre.

En termes de dépenses publiques en faveur de la protection de l'environnement, les politiques de lutte contre la pollution sont très coûteuses en Belgique, environ 0,4% de PIB par rapport à nos voisins. Cette différence s'explique principalement par les certificats verts octroyés par les Régions, qui comptent pour près de 70% de ce poste de dépenses et pèsent 2,8 milliards d'euros.

Concernant la santé, les deux études de la BNB se contredisent légèrement. Dans la dernière parue, notre niveau de dépense en soins de santé était équivalent à la moyenne de nos voisins (avec une importante hétérogénéité dans les sous-catégories de dépenses). En 2017, la BNB constatait qu'aucun pays en UE ne dépensait autant que la Belgique en soins de santé à l'exception du Portugal. Ce très haut niveau de dépenses n'est malheureusement pas corrélé avec le meilleur niveau d'efficacité bien que la Belgique reste dans le bon groupe.

L'éducation en Belgique est extrêmement coûteuse, enflée par des salaires importants alors que le niveau de professeur par étudiant est plus bas que nos voisins en primaire et en secondaire. Il existe de très fortes disparités de performances entre la Communauté flamande et française. La Communauté flamande obtient d'excellents résultats au test PISA notamment, mais est également beaucoup plus dépensière que ces voisins. La Communauté flamande dépense en moyenne 2000€ de plus que la Communauté française par étudiant. Malgré tout, la Communauté française possède un niveau élevé de dépenses par étudiant. Les Pays-Bas font par exemple beaucoup mieux que nous avec un niveau de dépenses similaire.

En matière de sécurité sociale, la Belgique semble ne pas dépenser plus en moyenne que ses voisins. Cependant, lorsqu'on s'intéresse à des postes de dépenses spécifiques comme les Pensions, le constat est loin d'être aussi limpide. Les derniers chiffres de l'OCDE démontrent clairement que notre système de Pensions coûte de plus en plus cher (et ce sera le cas a priori jusqu'en 2050). La Belgique dépense plus que l'Allemagne et beaucoup plus que les Pays-Bas qui ont réussi à stabiliser leur système au contraire de la France ou de l'Espagne.

Tous ces constats devraient nous inciter à mettre sur pied et institutionnaliser un système d'évaluation des politiques publiques en Belgique qui permettrait de résoudre en partie les défis liés à nos finances publiques dans un monde qui évolue à une vitesse vertigineuse.

QUEL SYSTÈME POUR L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ?

MONITORING ET ÉVALUATION

Un système fait consensus auprès des instances internationales (OCDE et ONU). Il s'agit du système de suivi et d'évaluation (SE) ou monitoring et évaluation (M&E). Ce système est, par ailleurs, utilisé comme référence dans un rapport de la Cour des comptes sur l'évaluation des politiques publiques au niveau fédéral (Cour des Comptes, 2018).

L'ONU donne quelques définitions de ce système. A commencer par celle de « monitoring et évaluation ». La Cour des Comptes reprend les deux définitions à son compte. Elle explique ces deux termes dans les mots suivants⁵ :

« Le monitoring et l'évaluation (M&E) sont indissociables. D'une part, l'évaluation ne peut être réalisée sans les informations d'un système de monitoring qui fonctionne correctement et, d'autre part, les informations tirées du monitoring doivent être interprétées et évaluées pour asseoir le processus de décision.

Construire un système M&E implique de développer :

- une vision, une stratégie et des objectifs ; -*
- une culture organisationnelle de soutien et un certain degré d'ancrage organisationnel⁶ ; -*
- la capacité technique à prévoir un système M&E (informatique, formation, personnel compétent, etc.) ; -*

- la capacité à demander des informations M&E et à les exploiter.*

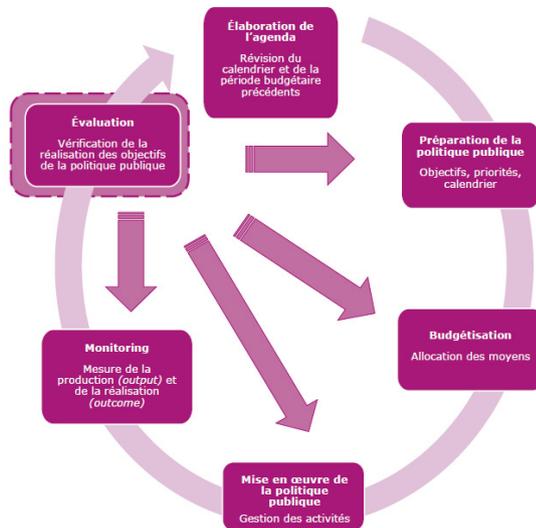
La composante monitoring du système M&E vise la collecte d'informations dans le but de mesurer les résultats de l'administration publique en termes de production (output) ou de réalisation (outcome). La production ou output désigne les prestations de l'organisation publique (par exemple, les actions en matière de prévention des effractions ont-elles été mises en oeuvre ?). La réalisation ou outcome mesure le degré de réalisation des objectifs politiques. Ces objectifs sont exprimés en termes d'effets sociétaux (par exemple, les effractions ont-elles diminué ?). La réalisation est plus facile ou plus difficile à mesurer selon le domaine politique. Il est ainsi nettement plus aisé d'évaluer le nombre d'effractions que celui d'exclusions numériques. La composante évaluation (des politiques publiques) du système M&E exploite les informations issues du monitoring et les combine à des analyses et connaissances complémentaires pour évaluer les politiques publiques. L'acquisition de connaissances durant l'évaluation permet de déterminer quelle est l'approche plus ou moins adaptée dans telle ou telle circonstance et pourquoi. Lorsqu'on évalue la politique de prévention des effractions, par exemple, constater une diminution du nombre d'effractions n'est donc que la première étape. À partir d'analyses des faits d'effraction (voir les publications ayant trait aux vols dans les habitations enregistrées dans la base de connaissance),⁷ l'administration doit acquérir une connaissance des principaux facteurs de risques (par exemple, des habitations mal protégées, de mauvaises habitudes des habitants, qui attirent ainsi les cambrioleurs,

⁵ Cour des Comptes, *Capacité des services publics fédéraux à évaluer les politiques publiques*, Cour des Comptes, 2018, pp. 15-16

l'absence d'un plan stratégique de sécurité et de prévention au niveau communal, etc.). Cette connaissance permet d'évaluer ex post le lien causal entre la politique et la baisse du nombre d'effractions. Elle permet de concentrer la politique menée sur les facteurs qui font la différence. »

Afin de contribuer à la bonne gouvernance, l'ONU met également en avant le cycle de la politique publique dans lequel le système de suivi et d'évaluation est supposé prendre place. Le M&E est supposé aider le décideur politique durant toutes les phases du cycle.

Figure 1: Cycle de la politique publique, de la gestion et du budget



L'OCDE et plusieurs articles scientifiques soutiennent le besoin d'institutionnalisation du processus d'évaluation. Cela passe notamment par des budgets dédiés⁶.

La Cour des Comptes résume dans son étude les critères qui doivent prévaloir lors de l'évaluation d'une politique publique : « Les critères typiques lors de l'évaluation sont « les 3 E » :

- Efficacité : dans quelle mesure les objectifs sont-ils atteints grâce à la politique publique ? ;
- Efficience : quel est le rapport entre les moyens utilisés et le résultat ?
- Economie : dans quelle mesure les moyens nécessaires ont-ils été acquis au coût le plus faible possible tout en respectant le niveau de qualité ?

D'autres critères plus spécifiques peuvent également servir à évaluer, comme la durabilité ou l'égalité de traitement. »⁷

Enfin, la Cour insiste sur le besoin et les bénéfices d'une mise à disposition du grand public des résultats d'une évaluation des politiques publiques, notamment sur l'attention portée à une problématique spécifique, l'objectivation d'un débat pour le plus grand nombre et la possibilité de dégager des pistes supplémentaires.

⁶ Frédéric Varone, Steve Jacob & Lieven De Winter, *Polity, Politics and Policy Evaluation in Belgium*, Evaluation, Londres, Sage Publications, juillet 2005, volume II (3), p. 253-273, DOI : 10.1177/1356389005058475.

Blanca Lázaro, *Comparative Study on the Institutionalisation of Evaluation in Europe and Latin America*, Madrid, Eurosocial Programme, 2015, Studies n° 15, www.eurosocial-ii.eu.

Bart De Peuter & Valérie Pattyn, *Once Laggard, Always Laggard? A multi-level Analysis of the State of Evaluation Institutionalisation in Belgium*, communication destinée à la European Evaluation Society Conference de Maastricht, septembre 2016 (non publiée).

⁷ Cour des Comptes, *Capacité des services publics fédéraux à évaluer les politiques publiques*, Cour des Comptes, 2018, p. 43

REVUE DE DÉPENSES

Sur base d'une définition de la Commission⁸, les revues de dépenses consistent en l'examen systématique de ce qui sous-tend une dépense budgétaire. Contrairement aux discussions budgétaires habituelles qui s'articulent souvent autour de nouvelles lignes de dépenses, les revues de dépenses se basent sur l'évaluation de dépenses existantes. L'examen consiste à déterminer si la dépense :

- est toujours une priorité
- est efficace pour atteindre son objectif initial
- est rentable (en terme de coût-efficacité)

En d'autres termes, il s'agit de déterminer si elles pourraient atteindre le même objectif en utilisant un minimum de ressources. Faire plus, ou au moins autant avec moins. La Commission ajoute que les revues de dépenses ne doivent pas être confondues avec des réductions de dépenses « classiques ». En effet, ces dernières sont souvent réalisées sans examen préalable d'efficacité et généralement pour faire place à d'autres dépenses.

Les revues de dépenses existent dans de nombreux pays et depuis de nombreuses années. Beaucoup de pays les ont implémentées après la crise financière de 2008, mais certains pays les utilisent depuis plus longtemps. C'est notamment le cas des pays nordiques et des Pays-Bas. Elles ont démontré leur utilité et leur efficacité au sein des pays dans lesquels elles ont été instaurées.

La plupart des gouvernements en Belgique se sont engagés à réaliser cette mesure. Celles-ci ont pris différentes formes et avec différents succès. Elle permet une évaluation des politiques publiques ex-post en axant celle-ci sur l'efficacité en comparaison directe avec les moyens engagés.

Par ailleurs, ainsi qu'en témoigne ces constatations faites en 2018 et en 2019 lors du semestre européen, cette préoccupation n'est pas neuve pour la Commission européenne :

La composition et l'efficacité des dépenses publiques peuvent être améliorées afin de créer des marges pour accroître les investissements publics. Malgré une baisse récente, le total des dépenses en pourcentage du PIB en Belgique reste l'un des plus élevés de la zone euro. Le haut niveau des dépenses publiques donne à penser qu'il est possible de procéder à un ajustement budgétaire davantage axé sur les dépenses. Compte tenu du niveau élevé des dépenses publiques, les résultats de certaines politiques et la qualité de certains services publics posent des questions quant au rapport coût- efficacité. Les revues de dépenses et les évaluations des politiques peuvent aider la Belgique à fixer des priorités et à améliorer l'efficacité des dépenses publiques.

⁸ Bova E., Ercoli R., Vanden Bosch X., *Spending Reviews: Some Insights from Practitioners – Workshop proceedings, European Commission, 2020, p. 8*

LES STATISTIQUES AU CŒUR DE L'ÉVALUATION

Les statistiques, et donc les données, sont primordiales au suivi et à l'évaluation des politiques publiques efficaces. Sans données exhaustives et précises, une évaluation digne de ce nom ne peut être réalisée. En Belgique, comme dans d'autres pays européens, il n'est pas toujours simple de s'y retrouver dans la myriade d'instituts et d'instances qui produisent ou utilisent les statistiques.

UNE DÉFINITION DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Le terme de statistique publique, tel que défini dans l'Accord de coopération du 15 juillet 2014⁹, signifie : « [...] les statistiques produites et diffusées par les autorités statistiques ou d'autres instances publiques qui sont accessibles au public et qui servent à assurer l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. »

UN CADRE LÉGISLATIF COMPLEXE

Les statistiques en Belgique sont chapeautés au niveau européen. On y retrouve une relique dans l'article 338 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne du 25 mars 1957 (TFUE)¹⁰. Cependant, le cadre juridique actuel pour toutes les statistiques européennes correspond au règlement (CE) n°223/2009 du 11 mars 2009, lequel a été ultimement modifié en 2015¹¹. Son principal objectif principal étant d'assurer la cohérence et la comparabilité des statistiques européennes. En outre, ce règlement entérine le système statistique européen (SSE). À ce titre, il clarifie le rôle des Instituts nationaux de statistiques (INS) et de l'autorité statistique communautaire (Eurostat). Le rôle des INS est défini comme les instituts : « [...] chargés de coordonner, au niveau national, la programmation et la déclaration statistiques, la surveillance de la qualité, la méthodologie, la transmission de données et la communication d'informations relatives aux mesures statistiques du SSE »¹².

⁹ Accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut inter fédéral de statistique, du conseil d'administration et des Comités scientifiques de l'Institut des comptes nationaux, *Moniteur belge*, juillet 2014, pages 81019 - 81026 : https://etaamb.openjustice.be/fr/accord-de-cooperation-du-15-juillet-2014_n2014205762.html

¹⁰ Version Consolidée du Traité sur le fonctionnement de l'UE, *Journal officiel de l'Union européenne*, mai 2008, C 115, 47-199.

¹¹ RÈGLEMENT (CE) No 223/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 11 mars 2009 relatif aux statistiques européennes et abrogeant le règlement (CE, Euratom) no 1101/2008 relatif à la transmission à l'Office statistique des Communautés européennes d'informations statistiques couvertes par le secret, le règlement (CE) no 322/97 du Conseil relatif à la statistique communautaire et la décision 89/382/CEE, Euratom du Conseil instituant un comité du programme statistique des Communautés européennes, *Journal officiel de l'Union européenne*, juin 2015, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:02009R0223-20150608>

¹² Institut inter fédéral de statistique, Institut, https://www.iis-statistics.be/instituut_fr.html

En Belgique, il existe également une loi belge sur la statistique datée du 4 juillet 1962¹³ et modifiée en dernier par la loi du 18 décembre 2015 portant assentiment de l'accord de coopération du 15 juillet 2014. Cette loi entérine la création de l'institut interfédéral des statistiques (IIS) dont le but est « [...] de permettre d'améliorer en continu la qualité des statistiques ». La loi via l'accord de coopération ambitionne ainsi « [...] d'assurer la transmission des données exigées et nécessaires pour établir des statistiques publiques »¹⁴.

PLÉTHORE D'ACTEURS

L'Union européenne considère la Direction Générale de la Statistique (DGS), appelée aussi communément « Statbel », comme l'INS belge. Par ailleurs, dans la seule Belgique, Eurostat reconnaît 15 autres instances faisant office d'autorité nationale de la statistique :

- l'Institut des comptes nationaux;
- le SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie – DG Énergie;
- le SPF Intérieur;
- le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale;
- le SPF Sécurité sociale;
- le SPF Justice;
- le SPP Politique scientifique;
- le Fonds des accidents du travail;

- le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement;
- l'Institut scientifique de santé publique;
- le ministère de la Communauté française – Direction des relations internationales;
- le ministère de la Communauté flamande – Département Enseignement et Formation;
- le ministère de la Communauté germanophone – Services généraux
- la Police fédérale;
- Vlaamse Statistische Autoriteit (VSA)

Même s'ils ne sont pas mentionnés directement par Eurostat, on pourrait également ajouter à cette liste **les instituts régionaux de la Wallonie** (L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique - IWEPS) **et de Bruxelles** (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse).

Par ailleurs, les institutions citées ci-avant sont loin de représenter l'ensemble des instances productrices et exploitant les statistiques en Belgique. La Cour des comptes affirme qu'il est très compliqué de déterminer ce qui relève réellement du système de statistique belge¹⁵.

La Cour relève pas moins de 111 institutions qui produisent de la statistique en Belgique !

¹³ *Loi modifiant la loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique*, *Moniteur belge*, décembre 2015, pp. 79928- 79929, http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=1962070430

¹⁴ *Accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de statistique, du conseil d'administration et des Comités scientifiques de l'Institut des comptes nationaux*, *Moniteur belge*, juillet 2014, pages 81019 - 81026 : https://etaamb.openjustice.be/fr/accord-de-cooperation-du-15-juillet-2014_n2014205762.html

¹⁵ *Cour des Comptes, Qualité des statistiques de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium, Cour des Comptes, 2014, p.19*

Enfin, comme le soulignait la Cour des Comptes dans son rapport de 2014 sur la qualité de la statistique, la tâche de coordination qui revient à la DGS est loin d'être simple dans un pays fédéralisé comme la Belgique. Chaque année l'ISS, comme le prévoit l'article 8 de l'accord de coopération, « [...] établit annuellement un programme statistique intégré et en assure le suivi en fonction des besoins en informations statistiques des différentes autorités et de leurs obligations internationales, et ce, en vue d'accroître la qualité des statistiques publiques et de réduire la charge de réponse globale. ». À titre d'illustration dans le programme 2021, il était notamment question de réaliser des statistiques concernant le transport ferroviaire, améliorer les données relatives aux logements et de la mobilité, de nouvelles données concernant les voitures salaires ou encore les dépenses et recettes des zones de secours et d'urgence.

L'INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN)

Une grande partie des statistiques macro-économiques et celles concernant les comptes nationaux ne passent pas entre les mains de la DGS mais sont directement gérés par l'ICN. Ces statuts sont définis dans la loi du 21 décembre 1994¹⁶. Celui-ci est composé de la Banque nationale, du Bureau fédéral du Plan du SPF économie et de 4 comités scientifiques. Il s'agit du comité scientifique sur les comptes nationaux, le comité scientifique des comptes des administrations publiques, le comité scientifique sur le budget économique et le comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix¹⁷.

Les tâches sont réparties de la manière suivante :

Institution	Tâche
DGS (SPF économie)	Collecte des informations statistiques de base nécessaires à ¹⁸ l'ICN pour remplir ses missions
Banque nationale de Belgique (BNB)	Élaboration des : <ul style="list-style-type: none"> • Comptes nationaux réels • Comptes nationaux financiers • Comptes nationaux trimestriels • Produits régionaux bruts • les statistiques du commerce extérieur, au sein de l'Union européenne et en dehors de celle-ci, ainsi que celles du transit • les statistiques relatives à la procédure concernant les déficits excessifs
BNB en collaboration avec le Bureau fédéral du plan	Élaboration des : <ul style="list-style-type: none"> • Comptes annuels et trimestriels des administrations publiques
Bureau fédéral du plan	Élaboration des : <ul style="list-style-type: none"> • Prévisions économiques exigées pour l'établissement des budgets, appelées aussi budget économique, et les cadres budgétaires pluriannuels des différents pouvoirs • tableaux des entrées et sorties, y compris éventuellement certains compte sectoriels satellites • calcul d'une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie, ainsi que leur intégration dans les publications existantes reprenant les indicateurs économiques traditionnels.
SPF Economie	L'observation et l'analyse des prix

¹⁶ **Loi portant des dispositions sociales et diverses** – L'institut des Comptes Nationaux, *Moniteur belge*, décembre 2004, [http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a1.pl?language=fr&la=F&cn=1994122131&table_name=loi&&caller=list&F&fromtab=loi&tri=dd+AS+RANK&rech=1&numero=1&sql=\(text+contains+\(%27%27\)\)#LNK0039](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/loi_a1.pl?language=fr&la=F&cn=1994122131&table_name=loi&&caller=list&F&fromtab=loi&tri=dd+AS+RANK&rech=1&numero=1&sql=(text+contains+(%27%27))#LNK0039)

¹⁷

¹⁸ Le tableau est élaboré à partir des articles 108 à 120 de la loi du 21 décembre 1994

CONCLUSION

La récolte des données statistiques est, comme souvent en Belgique, rendue complexe par son système institutionnel qui favorise la démultiplication des acteurs. Ceux-ci doivent se coordonner par l'intermédiaire d'un acteur complémentaire qui permet de rassembler l'ensemble des données souhaitées. Dans le cadre de la mise en place de procédures pour l'évaluation de la politique publique, il n'est sans doute pas irréfléchi de procéder a minima à un audit de ce fonctionnement.

D'autant que certaines politiques, à vocation plus transversales, peuvent affecter dans plusieurs aspects le fonctionnement des régions et des communautés. Par ailleurs des politiques exclusivement régionales ou communautaires, peuvent également affecter les autres entités. À titre d'exemple, on pourrait citer la taxation kilométrique désirée par la Région bruxelloise ou encore le changement des rythmes scolaires en Communauté française.

ÉTAT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE PUBLIQUE EN BELGIQUE

Une certaine forme d'évaluation des politiques publiques existe déjà en Belgique à plusieurs niveaux institutionnels.

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES AU NIVEAU FÉDÉRAL

Au niveau fédéral, la Cour des Comptes a réalisé une étude très complète sur la capacité des Services publics fédéraux (SPF) à réaliser des évaluations des politiques publiques. Cette étude sera discutée ci-dessous (Cour des Comptes, 2018).

Dans son introduction, la Cour ne manquait pas de souligner que la Belgique ne performe pas de manière optimale dans le domaine de l'évaluation de la politique publique. La Cour proposait un cadre pour réaliser le monitoring et l'évaluation des politiques publiques (voir infra).

La Cour relevait, entre autres, que certaines évaluations ont déjà cours au niveau du fédéral. C'est notamment le cas de la confection du programme national de réforme (PNR). Celui-ci est réalisé par le Bureau fédéral du plan à destination de la Commission européenne. Ces évaluations ne bénéficient pas de cadre réglementaire et organisationnel.

La Cour soulignait également que bien d'autres entités que les SPF sont associés au processus de monitoring et d'évaluation au Fédéral. La Cour cite notamment l'Office national de l'emploi (Onem), l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami), l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS), le Bureau fédéral du plan, Sciensano, Vias, la FSMA ou encore le Conseil national du travail.

La Cour insistait sur le rôle particulier du SPF BOSA dans l'approche budgétaire de l'évaluation. En outre, elle précisait que si l'approche budgétaire du M&E est souhaitable, elle ne peut être unique.

La Cour présentait plusieurs exemples d'évaluations de politique publique au sein des SPF, comme le SPF Justice notamment via le Service politique criminelle (SPC) et l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC). Ce dernier considérait par exemple que plus d'évaluations doivent être menées afin de permettre de proposer des mesures à long terme.

L'instance constatait également que les SPF ne collaborent encore que très peu entre eux afin de réaliser des évaluations et que ceux-ci ne tiennent pas d'inventaire des évaluations passées ou prévues.

La Cour faisait remarquer que les évaluations sont le plus souvent réalisées ex ante, souvent avant la mise en place d'une nouvelle politique plutôt qu'ex post sur une politique existante.

Le rapport soulignait que les SPF n'appliquaient pas souvent le critère de l'efficacité. Plusieurs SPF sont par ailleurs conscients que les évaluations sont plus centrées sur la mise en œuvre des politiques et son résultat que sur son impact et la réalisation des objectifs.

Les SPF considèrent dans leur ensemble que l'évaluation est trop souvent réalisée dans un temps court et de manière ponctuelle¹⁹.

¹⁹ Cour des Comptes, *Capacité des services publics fédéraux à évaluer les politiques publiques*, Cour des Comptes, 2018, p. 48

Concernant les budgets alloués à l'évaluation, les SPF ne disposant pas le plus souvent de budgets dédiés, il est difficile de délimiter un périmètre budgétaire clair. Les SPF pointent également les difficultés quant à l'accès aux données et aux systèmes de gestion de données.

Enfin, la Cour des Comptes avait formulé plusieurs recommandations à destination de la Ministre du Budget, du SPF Bosa et des membres du Gouvernement.

Recommandations de la Cour des Comptes	
À la Ministre du budget	
1	Donner à l'évaluation des politiques publiques une place à part entière dans le cycle de la politique publique, de la gestion et du budget
2	Établir des notes annuelles d'évaluation des politiques publiques et les joindre au budget ou à la note de politique générale
3	Mettre des moyens suffisants à la disposition du SPF Bosa pour lui permettre de soutenir l'évaluation des politiques dans les services publics
Au SPF Bosa	
4	Préciser la notion d'évaluation des politiques publiques dans le respect de la diversité au sein des SPF et dans un cadre plus large que l'approche purement budgétaire
5	Apporter un soutien méthodologique dans le cadre de l'élaboration de systèmes M&E au sein des SPF et de la réalisation des évaluations des politiques publiques, en gardant l'assurance de la qualité à l'esprit
6	Constituer un réseau interdomaines qui soit axé sur l'évaluation des politiques publiques et évoluer en centre fédéral d'expertise en matière d'évaluation des politiques publiques
Aux membres du Gouvernement	
7	Rendre la politique publique évaluable (logique d'intervention claire et explicite, collecte de données, mesure de référence, etc.)
8	Soutenir et justifier les politiques au moyen d'évaluations des politiques publiques

Ces recommandations générales avaient été bien accueillies à l'époque mais ne semblent pas avoir été suivies d'effets concrets.

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FLANDRE

La Flandre semble bien avoir intégrée les dispositifs d'évaluation de la politique publique. Elle dispose d'une plateforme, la « Vlaamse evaluatie platform », qui permet l'échange de bonnes pratiques entre différentes institutions de l'Etat mais aussi de la société civile au sens large²⁰. Cette plateforme existe depuis 2007.

À titre d'exemple, la Flandre dispose au sein de son département « Économie, Sciences et Innovation » d'une cellule d'évaluation dédiée.²¹ Son but est d'initier, superviser et suivre les évaluations des politiques publiques. Elle dispose d'un cadre d'évaluation claire et étayée en la matière. Les publications finales sont accessibles à tous. Cette cellule supervise plusieurs évaluations différentes par an depuis plus de 10 ans.

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN WALLONIE

La Wallonie ne semble pas en reste sur le sujet. L'IWEPS coordonne ses évaluations avec un processus rodé et un comité d'accompagnement²². Chaque évaluation est détaillée sur le site de l'IWEPS avec des informations sur le mandat, l'objet et les questions sur lesquelles portent l'évaluation. Un état d'avancement de celles-ci est également disponible. Enfin, le rapport final est également accessible à tous.²³ L'IWEPS indique, en outre, s'assurer que celui-ci soit valorisé d'un point de vue scientifique et approprié par les parties prenantes.

²⁰ Vlaamse evaluatie platform : <http://www.evaluatieplatform.be/VEP/platform/index.htm>

²¹ Wat is beleidsevaluatie ?, Vlaamse overheid – Departement Economie, Wetenschap & Innovatie : <https://www.ewi-vlaanderen.be/wat-doet-ewi/strategisch-beleid/beleidsevaluaties/wat-beleidsevaluatie>

²² Dispositif d'accompagnement des évaluations de programmes gouvernementaux par l'IWEPS – IWEPS, <https://www.iweeps.be/dispositif-daccompagnement-evaluations-de-programmes-gouvernementaux-liweeps/>

²³ Évaluation des politiques publiques – IWEPS : <https://www.iweeps.be/evaluations-de-politiques-publiques/>

Par ailleurs, le CRISP s'était interrogé sur l'évaluation des politiques publiques en Wallonie (Aubin et Fyalkowski, 2013). Les conclusions, bien que datées, ne jouaient pas en faveur de la Région du Sud du pays. En effet, malgré un recours important à l'évaluation, celles-ci sont peu coordonnées, de qualité inégales et peu utilisées in fine. Le CRISP soulignait également la pléthore d'acteurs présents²⁴.

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES À BRUXELLES

La Région bruxelloise ne semble pas avoir pris le pli de l'évaluation des politiques publiques. Le site de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) explique bien la nécessité d'un processus d'évaluation et une procédure détaillée en la matière²⁵. Mais, le bât blesse quant aux nombres de publications disponibles : seules 2 évaluations sont téléchargeables sur le site. Cela ne signifie pas qu'aucune autre évaluation n'a été réalisée, mais si c'est le cas, celles-ci ne sont pas publiques.

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Un article de 2018 (Godeau L., 2018) soulignait deux exemples d'évaluations plutôt abouties, le décret organisant les Organisations de Jeunes et le décret relatif à l'Éducation permanente. Celles-ci ont servi de base à une révision des textes réglementaires. Cependant, l'article pointe également plusieurs écueils. Les évaluations sont réalisées de manière « hasardeuses » et « disparates »²⁶.

Il est pointé également du doigt une multiplication des acteurs en matière d'évaluations. Le manque de moyens, aussi bien humains que financiers y est aussi dénoncé. Enfin, les évaluations ne portent pas sur l'implémentation de certaines politiques publiques en termes d'efficience et d'efficacité.

La Communauté française ne semble pas avoir institutionnalisé à proprement parler l'évaluation des politiques publiques bien qu'elle reconnaisse son importance et que cette mission fasse partie des affectations du Service de coordination et de la Recherche. Aucune évaluation stricto sensu n'est accessible au public.²⁷

AUTRES ACTEURS

Enormément d'autres acteurs participent de manière plus ou moins prononcée à l'évaluation de politiques publiques. Ces acteurs sont aussi bien institutionnels (comme la Cour des comptes ou le Conseil supérieur des finances, Actis, le Forem, ...) qu'issus de la société civile (université, organisation syndicale et patronale, mutuelle, ...) ou encore privés et mandatés par certains gouvernements. Il serait compliqué d'en dresser un inventaire complet.

²⁴ Aubin D., Fyalkowski P., *L'évaluation des politiques publiques en Wallonie*, « Courrier hebdomadaire du CRISP », n°2190, 2013, p. 44

²⁵ IBSA, *Qu'est-ce que l'évaluation des politiques publiques?*, Institut bruxellois de statistique et d'analyse, <https://ibsa.brussels/qu-est-ce-que-l-evaluation-des-politiques-publiques>

²⁶ L. Godeau, *Évaluation des politiques publiques en Fédération Wallonie- Bruxelles : enjeux et perspectives*, Association marcel hicter pour la démocratie culturelle, 2018, p. 4

²⁷ FWB, *Service d'évaluation des politiques publiques*, Direction de la recherche, Fédération Wallonie- Bruxelles : http://www.directionrecherche.cfwb.be/index.php?id=sr_eval

CONCLUSION

1. Nous devons améliorer l'évaluation des politiques publiques. En effet, nous faisons face à une société que les technologies de l'information font évoluer toujours plus vite. L'évaluation doit s'opérer dans un souci de bonne gouvernance et de bonne utilisation des deniers publics. Vu que nos finances publiques sont aujourd'hui grandement mises à mal par la crise sanitaire, l'heure n'est plus aux dépenses inconsidérées.
2. Les institutions qui s'occupent de statistiques sont légion dans notre pays. Il apparaît urgent de déterminer si elles ne sont pas trop nombreuses. La question de l'accès et la disponibilité à ces statistiques doit également être posée. Nous devons nous orienter vers une rationalisation des acteurs ainsi qu'une délimitation claire des missions et des pouvoirs de chacun. Il importe de délimiter également le champ de compétences en matière d'évaluation mais également les matières qui peuvent être évaluées par tel ou tel organisme public.
3. Les outils pour le développement et l'institutionnalisation d'un processus d'évaluation des politiques publiques sont disponibles. Il appartient aux différents gouvernements de s'en emparer. La Wallonie, et peut-être encore plus la Flandre, semblent être en avance sur le sujet. Les autres entités pourraient s'inspirer de leurs expériences afin de favoriser un système harmonisé. En effet, plusieurs entités seront sans doute amenées à suivre et à évaluer des politiques publiques qui peuvent avoir des impacts transversaux au niveau institutionnel.
4. Il est, par ailleurs, primordial que ces évaluations revêtent un caractère public afin de tendre vers une objectivation de débats.
5. De plus, pourquoi ne pas aller un cran plus loin et envisager, pour renforcer la transparence et l'efficacité des décisions, la mise en place d'un Institut interfédéral des statistiques et du Plan (INSP) qui regrouperait une partie de la BNB, le Bureau du Plan, certains services du Fisc et de l'ONSS, les instituts régionaux de statistique et la DG statistiques du SPF Economie ? Des divisions régionales seraient prévues. Toute politique doit être lancée avec des objectifs clairs, mesurables, des critères d'accomplissement et des évaluations régulières prévues par la loi. Les évaluations seraient confiées à l'INSP. Ce nouvel outil serait chargé de renforcer considérablement les indicateurs socioéconomiques et environnementaux du pays et d'établir des benchmarks avec les autres pays comparables (UE, OCDE). Tous ces outils auront vocation à être publiés. La création de cet institut coïnciderait, en définitive, avec la mise en place d'une culture de chiffres et d'objectifs dans la gestion des affaires publiques. Cela permettrait de revoir les politiques menées par le fédéral et les entités fédérées au regard des objectifs fixés pour vérifier si les trajectoires annoncées sont suivies d'effets.



6. Enfin, au regard des différents éléments mis en avant dans cette analyse, il apparaît important de pouvoir aller un cran plus loin. En effet, les méthodes d'évaluation des politiques publiques sont nombreuses et il apparaît primordial qu'un canevas harmonisé puisse être appliqué dans notre pays. Le Centre Jean Gol se penchera à l'avenir sur une proposition de méthode qui pourrait être utilisée par tous les Gouvernements en Belgique, s'inspirant par ailleurs le plus possible des pratiques déjà en place. C'est l'objet du volet II.

7. De plus, il semble tout aussi important de pouvoir donner la parole et recueillir les ressentis et les souhaits des différents acteurs à propos de l'évaluation des politiques publiques, aussi bien l'administration, les acteurs institutionnels que les hommes et femmes politiques eux-mêmes. En effet, plusieurs inconnues demeurent quant à la place donnée aux divers évaluations pourtant déjà nombreuses et leurs utilisations par les gouvernements et les parlements en Belgique. C'est l'objet du volet III.



RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-dessous reprennent en partie les recommandations de la Cour des comptes dans son rapport de 2018 sur l'évaluation des politiques publiques par les SPF.

Recommandations Générales	
Sur l'utilisation des statistiques	
1	Recenser le nombre d'institutions qui créent et exploitent de la statistique en Belgique
2	Rationaliser dans la mesure du possible le nombre d'acteurs qui exploitent et créent de la statistique
3	Rassembler et rendre accessibles toutes les statistiques sur la Belgique et l'ensemble des données au sein d'un institut interfédéral
Sur l'évaluation des politiques publiques	
4	Implémenter une méthode harmonisée pour la réalisation de l'évaluation des politiques publiques au sein des différentes entités de notre pays
5	Rationaliser le nombre d'acteurs qui réalisent des évaluations de politique publiques aussi bien au sein de l'administration
6	Créer un Institut interfédéral de la Statistique et du plan qui permettrait de récolter et de publier l'ensemble des statistiques des entités ainsi que coordonner la pratique de l'évaluation des politiques publiques.
7	Allouer des moyens clairs et à part entière pour l'évaluation des politiques publiques
8	Institutionnaliser l'évaluation des politiques publiques et les implémenter au sein du travail parlementaire des différentes entités

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- Knoepfel P., Larrue C., Varone F., Savard J.-F., **Analyse et Pilotage des politiques publiques**, Presses Université du Québec, 2015, 452 pages

RAPPORTS

- Bova E., Ercoli R., Vanden Bosch X., **Spending Reviews: Some Insights from Practitioners – Workshop proceedings**, European Commission, 2020, 70 pages : https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/economy-finance/dp135_en.pdf
- Bureau Fédéral du plan (ouvrage collectif), **Perspectives économiques 2021-2026 – Version de juin 2021**, Bureau fédéral du plan, 2021, 86 pages : https://www.plan.be/uploaded/documents/202106241310210.FOR_MIDTERM_2126_12448_F.pdf
- Commission Européenne, **Debt Sustainability Monitor 2020**, Commission européenne, 2021, 256 pages
- Cornille D., Stinglhamber P., Van Meense L., **Public sector efficiency in Belgium**, BNB, 2017, 11 pages : https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2017/ecorevi2017_h2.pdf
- Cour des Comptes, **Capacité des services publics fédéraux à évaluer les politiques publiques**, Cour des Comptes, 2018, 98 pages : https://www.ccrek.be/docs/2018_09_CapaciteServicesPublicsFederauxAEvaluerLesPolitiquesPubliques.pdf

- Cour des Comptes, **Qualité des statistiques de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium**, Cour des Comptes, 2014, 80 pages : https://www.ccrek.be/Docs/2014_42_QualiteDesStatistiques.pdf
- Institut interfédéral de Statistique, **Programme statistique intégré 2021**, IIS, 2021, 17 pages
- OCDE, **Policy Monitoring and Evaluation**, OCDE – Directorate for Public Governance : <https://www.oecd.org/gov/policy-monitoring-evaluation.htm>
- United Nations Development Group, **Monitoring and Evaluation**, 2017, UNDAF – Companion guidance, 2017, 19 pages : <https://unsdg.un.org/sites/default/files/UNDG-UNDAF-Companion-Pieces-6-Monitoring-And-Evaluation.pdf>
- United nations Evaluation Group, **Développement des Capacités Nationales d'Evaluation : Conseils Pratiques sur le Développement des Systèmes Nationaux d'Evaluation**, UNEG, 2012, Pages 63

ARTICLES SCIENTIFIQUES

- Aubin D., Fyalkowski P., **L'évaluation des politiques publiques en Wallonie**, Courrier hebdomadaire du CRISP, vol. 2190, n°25, 2013, pages 5 à 23
- Aubin D., Fyalkowski P., **L'évaluation des politiques publiques en Wallonie**, « Courrier hebdomadaire du CRISP », n°2190, 2013, pp. 5-43

- Courtois C., **Le Comité parlementaire chargé du suivi législatif**, Courrier hebdomadaire du CRISP, vol. 2375, no. 10, 2018, pp. 5-46.
- El Mahi, G., Lecuivre, E., Kozicki, C., Voglaire, J., Decrop, S. & Bogaert, H., **Les perspectives budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2021 à 2016**, Development Finance & Public Policiers, Centre de recherche en économie régionale et politique économique, 2021, 97 pages : <https://researchportal.unamur.be/fr/publications/les-perspectives-budg%C3%A9taires-de-la-f%C3%A9d%C3%A9ration-wallonie-bruxelles--2>
- Godeau L., **Evaluation des politiques publiques en Fédération Wallonie- Bruxelles : enjeux et perspectives**, Association marcel hicter pour la démocratie culturelle, 2018, 6 pages
- Godefroid H., Stinglhamber P., Van Parys S., **What kind of public expenditure is high in Belgium? A comparison with neighbouring countries ?**, Banque nationale de Belgique, 2021, 25 pages, https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2021/ecorevii2021_h5.pdf
- Kozicki, C., El Mahi, G., Voglaire, J., Decrop, S., Lecuivre, E. & Bogaert, H., **Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2021 à 2026**, Development Finance & Public Policiers, Centre de recherche en économie régionale et politique économique 2021, 95 pages : <https://researchportal.unamur.be/fr/publications/les-perspectives-budg%C3%A9taires-de-la-wallonie-de-2021-%C3%A0-2026>
- Voglaire, J., Decrop, S., El Mahi, G., Kozicki, C., Lecuivre, E. & Bogaert, H., **Les perspectives budgétaires de la Région Bruxelles-Capitale de 2021 à 2026**, Development Finance & Public Policiers, Centre de recherche en économie régionale et politique économique, 2021, 83 pages : <https://researchportal.unamur.be/fr/publications/les-perspectives-budg%C3%A9taires-de-la-r%C3%A9gion-bruxelles-capitale-de-2-2>

*Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles*

*02.500.50.40
info@cjg.be*

www.cjg.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES